

AVIS DE COURSE

REGATE DE CLUB PRINTEMPS 1 2 3 4

IND

9 JANVIER 04 MARS 28 MARS 13 MAI
2020

Port Breton

SPORT NAUTIQUE de L'OUEST

GRADE 5 C

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux et régionaux.

2. PUBLICITE de L'EPREUVE (DP)

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2. S'applique. (Lien internet Règlementation).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régate est ouverte **IND TOUTES SERIES DERIVEURS en temps compensé.**
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire auprès de leur **moniteur et entraîneur** de chaque série. Le mercredi et le samedi midi avant l'entraînement ou **auprès du secrétariat du SNO.**
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4 DROITS A PAYER

Les **droits d'inscription** requis sont les suivants : **gratuit**

5 PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Le mercredi 29 janvier 2020 avant 14h15.

Le mercredi 04 mars 2020 avant 14h15.

Le samedi 28 mars 2020 avant 14h15

Le mercredi 13 mai 2020 avant 14h15.

5.2 Jauge et contrôle :

Sans objet

L'heure prévue pour le 1er signal d'avertissement : après la course d'entraînement du _____ jour.

2 A 5 courses à suivre.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale lors de la confirmation des inscriptions.

7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type construit.

8 SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée (pénalité de 1 tour).

9 CLASSEMENT

9.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

- a) Quand **4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- b) Quand **5** courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

10 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Sans objet

12 DECHARGE DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Port Breton
44470 Carquefou
Tél 02.40.50.81.51

info@snonantes.com